



Par courrier électronique

Le 8 septembre 2021

OBJET : Votre demande d'accès à l'information datée du 1^{er} septembre 2021
AI_2021-2022_07
Collecte des données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et organismes publics au 1^{er} septembre 2021

Par la présente, nous avons le plaisir de donner suite à votre demande d'accès à l'information datée du 1^{er} septembre 2021 qui visait à obtenir des copies des documents suivants :

- Données quantitatives relatives aux différentes catégories mentionnées dans le « tableau de collecte des données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et des organismes publics » soumis avec votre demande d'accès à l'information ; et
- Des précisions visant à déterminer si la nomenclature desdites données de la Société du Palais des Congrès de Montréal diffère de celle du Sommet socioéconomique pour le développement des jeunes des communautés noires.

Nous vous prions donc de bien vouloir prendre connaissance du tableau ci-joint.

La présente décision vous est transmise conformément aux dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (la « Loi »).

Nous vous avisons qu'en vertu de la Section III du Chapitre IV de la Loi, et notamment des dispositions de l'article 135 de la Loi, vous pouvez demander la révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Une telle demande de révision doit être soumise dans les trente (30) jours qui suivent la date de la décision.

En espérant le tout à votre plus proche convenance, veuillez agréer, _____, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



DocuSigned by:
Sara Bergevin
893D68E35CEB438...

Me Sara Bergevin
Secrétaire corporative et directrice adjointe des affaires juridiques
Société du Palais des congrès de Montréal

Pièce jointe :

- Tableau de collecte des données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et organismes publics.

Tableau de collecte des données sur la représentativité des membres des communautés noires au sein des institutions et organismes publics

| | Total | Minorités visibles | Noir.e.s | Autres |
|----------------------------------------------------------|-------|--------------------|----------|------------------------|
| Effectif de votre organisation toute catégorie confondue | 197 | 23 | 7 | 14 minorités ethniques |
| Haute direction | 8 | 0 | 0 | |
| Cadres | 13 | 0 | 0 | |
| Professionnel | 72 | 9 | 4 | 7 minorités ethniques |
| Non professionnel | 100 | 14 | 3 | 7 minorités ethniques |
| Direction des ressources humaines - total | 4 | 0 | 0 | |
| Cadres ressources humaines | 1 | 0 | 0 | |
| Professionnel ressources humaines | 3 | 0 | 0 | |
| Autres (soutien technique ressources humaines) | 0 | 0 | 0 | |

Glossaire :

Effectif de votre organisation toute catégorie confondue : L'ensemble de tous les employé.e.s de votre organisme.

Haute direction : L'ensemble des employé.e.s de votre organisme qui décident de son orientation.

Cadres : L'ensemble des employé.e.s de votre organisme qui sont responsables d'un département ayant une mission clairement définie.



Professionnel : L'ensemble des employé.e.s de votre organisme ayant une formation et l'exerçant au sein de votre organisme.

Non professionnel : L'ensemble des employé.es de votre organisme n'exerçant pas une profession propre à leur formation au sein de l'organisme.

Direction des ressources humaines : Le département au sein de votre organisme qui est responsable de la gestion du personnel.

Cadres des ressources humaines : L'ensemble des employés de votre organisme qui prennent les décisions au sein du département des ressources humaines.

Professionnel des ressources humaines : L'ensemble des employés du département des ressources humaines ayant une formation dans les domaines liés aux ressources humaines.

Autres : Tout autre employé.e. s faisant partie des ressources humaines.